

Date de la Révision: 12/17/2024

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: TAMMSCOAT SM ADOBE

Substance: TL2210505405

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.

2835 Grand-Allee

Saint Hubert QC J4T 2R4

CA

Personne à contacter: Département d'EH&S

Téléphone: (450)465-2233

Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le

Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Allergène cutané Catégorie 1

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, cutanée 3.7 %
Toxicité aiguë, inhalation, 22.26 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 20.2 %

poussière ou brouillard

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 3

aquatique

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu 60.06 %

aquatique

Dangers à long terme pour le 60.24 %

milieu aquatique

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Date de la Révision: 12/17/2024



Mot Indicateur: Attention

Mention de Danger: Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence

Prévention: Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de

protection/ équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou

des soins médicaux. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,

conformément à la réglementation locale, régionale, nationale,

internationale.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA):

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Identité Chimique | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|--|------------|-----------------------------|
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand | 14808-60-7 | 20 - <50% |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 10 - <20% |
| Ammonium hydroxide | 1336-21-6 | 0.1 - <1% |
| lodopropynyl butylcarbamate | 55406-53-6 | 0.01 - <0.1% |
| | 2682-20-4 | 0.0015 - <0.1% |

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.



Date de la Révision: 12/17/2024

Contact Cutané: En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des

soins. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux

en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée

immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil

médical/des soins.

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise. Rincer la bouche.

Protection personnelle pour

les secouristes:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

feu.

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



Date de la Révision: 12/17/2024

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation:

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mesures de prévention des contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

Entreposage

Conditions de stockage sûres:

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Conserver dans l'emballage

d'origine à fermeture étanche.

Matériau d'emballage sûr:

Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

| Identité Chimique | Туре | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|--------------|------------------------------|---|
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Poussière alvéolaire | TWA | 0.05 mg/m3 | États-Unis. OSHA Substances Spécifiquement Réglementé (29 CFR 1910.1001-1050) (03 2016) |
| | OSHA_AC T | 0.025 mg/m3 | États-Unis. OSHA Substances Spécifiquement Réglementé (29 CFR 1910.1001-1050) (03 2016) |
| Crystalline Silica (Quartz)/ | PEL | 0.05 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les |





Date de la Révision: 12/17/2024

| Silica Sand - Poussière alvéolaire | | | contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (03 2016) |
|--|------|--|--|
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Respirable | TWA | 2.4 des millions de particules par pied cube d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000) |
| | TWA | 0.1 mg/m3 | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000) |
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Fraction alvéolaire | TWA | 0.025 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2020) |
| Titanium dioxide - poussière totales | PEL | 15 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Titanium dioxide - Fraction alvéolaire | TWA | 15 des millions de particules par pied cube d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016) |
| Titanium dioxide - poussière totales | TWA | 15 mg/m3 | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016) |
| Titanium dioxide - Fraction alvéolaire | TWA | 5 mg/m3 | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016) |
| Titanium dioxide - poussière totales | TWA | 50 des millions de particules par pied cube d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016) |
| Titanium dioxide - Particules fines respirables. | TWA | 2.5 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022) |
| Titanium dioxide - Nanoparticules respirables. | TWA | 0.2 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022) |
| Ammonium hydroxide | STEL | 35 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011) |
| | TWA | 25 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011) |
| | PEL | 50 ppm 35 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| | STEL | 35 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021) |
| | PEL | 50 ppm 35 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (01 2017) |
| | TWA | 25 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021) |

| Nom chimique | Туре | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|------|------------------------------|---|
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Fraction alvéolaire | TWA | 0.10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015) |
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Poussière alvéolaire | TWA | 0.1 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |
| | TWA | 0.05 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022) |



Date de la Révision: 12/17/2024

| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand - Fraction alvéolaire | TWA | 0.025 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (08 2023) |
|--|------|------------------|---|
| Titanium dioxide - poussière totales | TWA | 10 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Titanium dioxide - Fraction alvéolaire | TWA | 3 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Titanium dioxide | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| Titanium dioxide - poussière totales | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |
| Propylene glycol - Aérosol | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| Propylene glycol - Vapeur et aérosol | TWA | 50 ppm 155 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015) |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire | TWA | 1 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| Aluminum oxide - Fraction inhalable | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015) |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire | TWA | 3 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015) |
| Aluminum oxide - poussière totales | TWA | 10 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020) |
| Aluminum oxide - particules inhalables | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| Aluminum oxide - particules alvéolaires | TWA | 3 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire | TWA | 3 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020) |
| Aluminum oxide - Respirable | TWA | 1.0 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022) |
| Aluminum oxide - poussière totales | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022) |
| Aluminum oxide - Poussière alvéolaire | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022) |
| Iron oxide - Fraction alvéolaire | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| Iron oxide - Poussières - en Fe | TWA | 5 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Iron oxide - Fumée - en Fe | STEL | 10 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du |



Date de la Révision: 12/17/2024

| | 1 1 | | | travail) et ses modifications. (07 2007) |
|---|------|--------|----------|---|
| | TWA | | 5 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Iron oxide - Poussière et fumée - en Fe | TWA | | 5 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |
| Ammonium hydroxide | STEL | 35 ppm | | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| | TWA | 25 ppm | | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Ammonium hydroxide | TWA | 25 ppm | | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| | STEL | 35 ppm | | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| Ammonium hydroxide | STEL | 35 ppm | 24 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020) |
| | STEL | 35 ppm | | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| | TWA | 25 ppm | | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| | TWA | 25 ppm | 17 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020) |

Contrôles Techniques Appropriés Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle (ÉPI)

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas

de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du

corps:

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Les tenues de travail

contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact

avec la peau.



Date de la Révision: 12/17/2024

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:LiquideForme:LiquideCouleur:BrunOdeur:Suave

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

pH: 9 - 10

Point de fusion/point de congélation: -0.00 °C 32 °F Température d'ébullition initiale et 100 °C 212 °F

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair:Données non disponibles.Taux d'évaporation:Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure: Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure: Données non disponibles.

Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par

conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

Densité relative: 1.4

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Soluble

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Température d'auto-inflammabilité:Données non disponibles.Température de décomposition:Données non disponibles.Viscosité:Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Acides forts. Bases fortes.



Date de la Révision: 12/17/2024

Produits de Décomposition

Dangereux:

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent

irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact Cutané: Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Contact avec les yeux: Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un

malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ammonium hydroxide DL 50 (Rat): 350 mg/kg

lodopropynyl DL 50 (Rat): 1.1 g/kg butylcarbamate DL 50 (Rat): 1,056 mg/kg

DL 50 (Rat): 120 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 104,997.9 mg/kg

Inhalation Produit:



Date de la Révision: 12/17/2024

Substance(s) spécifiée(s):

Iodopropynyl butylcarbamate

CL 50 (Rat): 0.63 mg/l

CL 50 (Rat): 0.1 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

lodopropynyl in vivo (Lapin): non classé (CLP (1272/2008)), 24 - 72 h

butylcarbamate

in vivo (Lapin): Corrosif, 24 - 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes:

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.



Date de la Révision: 12/17/2024

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Les composants de ce produit peuvent comprendre de la silice cristalline

qui, si elle est inhalable, peut provoquer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérigène du groupe I (poumon) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés en milieu professionnel et chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le National Toxicology Program (NTP) comme un agent connu cancérigène pour l'homme. Les composants peuvent également contenir de la trémolite fibreuse (asbestiforme) ou non fibreuse (non asbestiforme) ou d'autres silicates comme des impuretés, et une exposition supérieure au seuil de minimis à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires

graves.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Iodopropynyl CL 50 (Truite arc-en-ciel, truite donaldson (Oncorhynchus mykiss), 96 h):

butylcarbamate 0.05 - 0.089 mg/l Mortalité

CL 50 (Danio zèbre, 96 h): > 150 mg/l

CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.77 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Iodopropynyl butylcarbamate

CL 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.16 mg/l Résultat expérimental, étude clé

CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.87 mg/l



Date de la Révision: 12/17/2024

CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Iodopropynyl butylcarbamate

NOEL (Pimephales promelas): 8.4 µg/l Résultat expérimental

NOEL (Pimephales promelas): 2.1 mg/l Résultat expérimental

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

lodopropynyl NOEC (Daphnia magna): 49.9 μg/l Résultat expérimental Résultat

butylcarbamate expérimental, étude clé

CE 50 (Daphnia magna): 1.4 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

NOEC (Daphnia magna): 0.044 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

lodopropynyl butylcarbamate

11 % (29 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

54.35 % (0.25 d) Sédiment Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 48.1 Sédiment

aquatique Résultat expérimental, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.



Date de la Révision: 12/17/2024

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des

déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.



Date de la Révision: 12/17/2024

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Identité Chimique

Danger(s) selon l'OSHA

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand

effets rénaux effets pulmonaires

effets du système immunitaire

Cancer

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique

Quantité à déclarer

Ammonium hydroxide
Methyl benzimidazole-2-

1000 lbs.

vl carbamate

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risques immédiats (aigus) pour la santé Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Identité Chimique Quantité à déclarer

Ammonium hydroxide lbs
Ammonium hydroxide lbs

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



ATTENTION

Cancer et Dommages Reproductifs - www.P65Warnings.ca.gov

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet



Date de la Révision: 12/17/2024

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et : 18 g/l

le solvant exonéré)

COV - Méthode 310 : 0.53 %



Date de la Révision: 12/17/2024

Inventaires:

EINECS, ELINCS ou NLP: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques

Existantes:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits

chimiques Inv.:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Philippines PICCS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de Nouvelle-Zélande de

Produits chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada: Toutes les composantes dans ce

produit sont énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain: Toutes les composantes dans ce



Date de la Révision: 12/17/2024

| produi | t s | ont | én | um | éré | es | dans | ou |
|--------|-----|-----|----|----|-----|----|------|----|
| | | | | | | | | |

exemptes de l'Inventaire.

AU AIICL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

ONT INV: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

INSQ: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TCSI: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

CH NS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TH ECINL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

VN INVL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

16. Autres informations

Date de la Révision: 12/17/2024

Version n°: 4.0

Autres Informations: Données non disponibles.



Date de la Révision: 12/17/2024

Avis de non-responsabilité:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.